



Problème avec Vxxxxd

Par moi24

Bonjour,

Comme énormément de personnes, j'ai été bloquée par vxxxxd pour ventes commerciales alors que je n'ai eu qu'une trentaine d'évaluations en 3 ans. Evidemment réponses automatiques du service client et à force de demandes, des messages disant que j'ai déjà fais la demande, bref impossible de parler à quelqu'un, surtout que j'ai envoyé des preuves qui n'ont jamais été regardées vu la rapidité de leur réponse et la teneur de la réponse "automatique" d'ailleurs. J'ai regardé pas mal de choses à ce sujet sur internet. Je pense notamment à la CNIL...

Mais je souhaiterais vraiment récupérer mon compte et non le supprimer car je trouve que je n'ai pas de raison d'être considérée comme une pro, ce n'est absolument pas un revenu régulier et pas de quoi faire une activité pro!

Si vous avez des conseils, je prends volontiers. Des liens sur internet aussi.

De plus, je voulais acheter et bien sur impossible, c'est bloqué aussi! Impossible de créer un autre compte comme vous savez. N'y a t il pas une loi leur interdisant de m'empêcher d'avoir acces aux ventes svp? Dans ce cas ils ne pourraient pas bloquer mon compte. Si oui laquelle exactement svp?

Merci à tous!

Par morobar

Bjr,

Le site estime que le nombre de vente nécessite la qualité de commerçant et vous bloque donc le compte en tant que vendeur particulier occasionnel., qualité qu'il vous dénie.

Le rôle du commerçant étant d'acheter et revendre, il est donc normal que ce site bloque votre capacité à acheter considérant que c'est en vue d'une revente.

Vous ne pouvez donc qu'examiner les CGV de cette organisation.

Par moi24

Bonjour,

Merci morobar de m'avoir répondu.

Justement, le nombre de vente que j'ai c'est maxi 36 en 3 ans puisque 36 évaluations. Ca fait donc 1 par mois en moyenne, je trouve que ce n'est pas exagéré du tout et je suis vraiment très loin de la plupart des membres!

Je peux aussi prouver que ce n'est pas de l'achat pour revente mais ils ne regardent pas mes preuves.

En plus, je ne peux meme pas accéder aux règles de vxxxxx vu que mon compte est bloqué.

Ils m'envoient toujours automatiquement le meme récapitulatif de ce que je n'ai pas le droit de faire mais je ne peux pas prouver le contraire puisque je suis face à un robot pour résumer.

Le seul moyen que je vois c'est une loi contre le refus d'accès aux achats?

Par morobar

Bonjour,

==

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus".

==

Ceci concerne les brocantes.

La loi que vous cherchez c'est l'article L121-11 du Code de la consommation : « Est interdit le fait de refuser à un

consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service, sauf motif légitime ».

Par moi24

Merci encore morobar,

oui ce n'est pas dans le cadre des brocantes ici. De plus, on est automatiquement imposé au cas où on atteint 3000? alors j'ai du mal à voir ce qu'ils cherchent.

Merci pour l'article de loi, je l'avais déjà vu en effet mais je n'étais pas sûre qu'on soit bien dans le même cadre puisqu'ils m'interdisent l'achat indirectement si on peut dire et ils vont m'opposer sûrement une exception dans le genre: vous avez été banni parce que vous ne respectez pas les règles etc... c'est en tant que vendeur mais bon, il faut quelque chose de solide dès la première réclamation.

Par morobar

Il y a peu de chances que votre réclamation prospère. Le site en question n'est pas un service public et édite ses conditions générales.

==

En France, VXXXXD est membre de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) et de son service de médiation e-commerce (60 rue la Boétie, 75008 Paris) - <https://www.mediateurfevad.fr>.

==

Tentez votre chance auprès de la médiation.

Par moi24

D'accord, c'est bien ce que je pensais, peu de chances...

Merci encore pour votre aide.

Si jamais d'autres personnes ont des solutions, n'hésitez pas, merci!